

*Jacek Banaszekiewicz*

## L'AFFABULATION DE L'ESPACE. L'EXEMPLE MEDIEVAL DES FRONTIERES

Karol Matyas, amateur de la culture populaire au XIX<sup>e</sup> siècle, parlait de la campagne en des termes peut-être un peu exaltés mais empreints de ferveur guerrière, de peur que quelqu'un ne mît en cause des révélations qu'il avait trouvées dans le monde prosaïque, inculte et des plus quotidiens. « Le village n'est pas seulement le lieu où habitent des gens aux mains noires et durcies par le travail qu'on appelle paysans — affirmait-il — mais aussi un pays enchanté, mystérieux, plein de vie spirituelle. Dans le village poussent des fleurs et des herbes, et chaque plante a un secret, une origine et une signification que l'homme devine ou apprend par hasard [...] Et combien d'herbes doivent leur existence à Jésus-Christ, à la Sainte Vierge et aux Saints qui, se promenant jadis sur la terre, ont laissé aux hommes d'utiles souvenirs [...] Ces rochers pareils à des silhouettes humaines sont aussi un souvenir des siècles. Deux roches enlacées comme deux formes féminines sont deux soeurs méchantes qui n'ont pas voulu servir à leur mère mourante un verre d'eau [...] Il se trouve aussi dans notre village un ravin, une dépression effondrée, dont le peuple dit qu'il est l'emplacement d'une auberge qui sur l'ordre de Dieu disparut sous la terre en entraînant des gens impies »<sup>1</sup>.

L'auteur des paroles citées ci-dessus présente l'image d'un village — petite communauté humaine — comme une sorte de petit univers, espace limité et doté d'une indépendance spirituelle. Cet univers reflète ou reproduit à sa façon le modèle de la civilisation

---

<sup>1</sup> « Wisła », vol. VII, 1893, p. 99.

globale, tire souvent ses modèles d'une réalité déjà ancienne, mais produit aussi, à son niveau, un ensemble complet, ni moins bon ni moins riche, des instruments de la culture qui lui donne cette autonomie dont nous avons déjà parlé, assure sa durée et la possibilité de se développer. Les ethnographes cherchent, par des voies différentes, à montrer, à reconstruire le bagage d'expériences et de connaissances qui remplit la vie des communautés campagnardes. La richesse des moyens utilisés par la médecine populaire, la sagesse de la coutume sociale, voilà des directions où il est le plus facile de trouver des arguments capables de transformer la cendrillon populaire en une femme savante. Entretenant une nouvelle appréciation de la culture populaire, les chercheurs du siècle précédent et du début de notre siècle ont dû commencer leur oeuvre par le fondement, en admettant le fait que le village existe en tant que communauté culturelle et en délimitant ce phénomène<sup>2</sup>. C'est pourquoi nous sommes attirés aujourd'hui par leurs observations, aussi larges que possible, visant à détecter et à lier en des ensembles naturels des traces, partout présentes, de l'activité culturelle de l'homme.

Si la faculté d'articuler est un trait fondamental des attitudes culturelles, le fait de donner un nom aux différents éléments du milieu naturel de l'homme constitue une prise de possession spirituelle du paysage de la nature où vit l'habitant du village<sup>3</sup>. Il naît un « univers » de la communauté paysanne, l'échafaudage matériel de sa culture. A l'espace se superpose un contenu qui se fige dans ce rapport réciproque et, dans le temps, se répéteront non seulement la force de l'imaginaire émotionnel et intellectuel des habitants mais aussi le système des rapports de possession valable dans la communauté et une tradition historique plus large que locale. L'unité fable + lieu n'est pas uniquement une indication topographique mais aussi une notation spécifique de la vie culturelle de la communauté, l'élément distinct dans le petit uni-

---

<sup>2</sup> Cf. J. Krzyżanowski, *Folklorystyka polska [Le folklore polonais]*, in : G. C o c c h i a r a, *Dzieje folklorystyki w Europie [L'histoire du folklore en Europe]*, Warszawa 1971, pp. 630 sq.

<sup>3</sup> Sur les conceptions du signe dans les phénomènes culturels, voir A. P i o t r o w s k i, M. Z i ó ł k o w s k i, *Zróżnicowanie językowe a struktura społeczna [Différenciation linguistique et structure sociale]*, Warszawa 1976, pp. 34 sq.

vers dans lequel elle vit. Le champ s'appelle Blich « car on y blanchissait [blichowano] jadis la toile », le jardin Chruścik « car il est plein d'arbustes [chrust] »<sup>4</sup>. La présence des forces malignes est indiquée par la grotte du Diable — une large cavité dans la colline — « où réside le diable, plusieurs l'ont vu se balancer sur deux bouleaux »<sup>5</sup>. Par là, comme le soutenaient les gens du pays, « est un endroit hanté ». Le nom d'une pente abrupte près de la forêt renvoie à l'eschatologie populaire : « elle s'appelle Piekło [l'enfer] car elle est très escarpée, c'est un grand abrupt comme un abîme »<sup>6</sup>. Le paradis terrestre à l'accès ouvert à tout le monde se situe dans les limites d'une terre fertile ornée d'arbres fruitiers en fleurs<sup>7</sup>. « *In regno Dei id est Ray* », un récit du début du XIV<sup>e</sup> siècle, situe ainsi son action<sup>8</sup>. Des noms de localités tels que Raj, Rajska, Rajce témoignent de l'existence de nombreux petits univers isolés pourvus de leurs propres paradis<sup>9</sup>. Par contre Piekiełka ou Piekiełniki rappellent qu'il y fonctionnait aussi des enfers locaux<sup>10</sup>. Le milieu dans lequel on vivait, l'espace limité où se faisait le gros des travaux entrepris, presque toute l'existence s'enveloppait dans un tissu d'affabulation laissant peu de taches blanches sur cette carte spécifique d'événements et de géographie. Des contenus introduits dans le paysage s'effaçaient au bout d'un

<sup>4</sup> *Zapiski etnograficzne z Ropczyc* [Notes ethnographiques de Ropczyce], établi par J. Sulisz, « Lud », vol. XII, 1906, p. 58.

<sup>5</sup> *Ibidem*.

<sup>6</sup> K. Matyas, *Ludowe nazwy miejscowe w powiecie brzeskim w Galicji* [Dénominations folkloriques locales au district de Brzesko en Galicie], « Lud », vol. X, 1904, p. 14.

<sup>7</sup> P. Galas, *Sredniowieczne nazwy terenowe ziemi bocheńskiej* [Dénominations locales dans la région de Bochnia au Moyen Age], « Onomastica », vol. VII, 1958, p. 267 et la note 63.

<sup>8</sup> W. Taszycki, *Das christliche Element in den polnischen Ortsnamen*, « Collectanea Theologica », vol. XVIII, 1937, p. 460 et la note 16 ; I. Lutterer, *Ráj a Peklo v toponymi Čech*, in : *Symbolae Philologicae in honorem Vitoldi Taszycki*, Wrocław 1968, pp. 209 - 217.

<sup>9</sup> Cf. p. ex. W. Lubaś, *Nazwy miejscowe południowej części dawnego województwa krakowskiego* [Dénominations locales dans la partie sud de l'ancienne voïvodie de Cracovie], Wrocław 1968, p. 126 ; K. Rymut, *Nazwy miejscowe północnej części dawnego województwa krakowskiego* [Dénominations locales dans la partie nord de l'ancienne voïvodie de Cracovie], Wrocław 1967, p. 142 ; W. Taszycki, *op. cit.*

<sup>10</sup> W. Lubaś, *op. cit.*, p. 11 ; W. Taszycki, *op. cit.*, pp. 459 - 461 ; E. Breza, *Toponimia powiatu kościerskiego* [Toponymie du district de Kościerzyna], Gdańsk 1974, p. 166 ; O. Knoop, *Podania i opowiadania z W. Księstwa Poznańskiego* [Récits et contes du Grand Duché de Poznań], « Wisła », vol. VIII, 1894, p. 738.

certain temps sous la poussée de nouvelles trames, mais parfois duraient pendant des siècles.

La division des terres obligeait déjà à une connaissance plus exacte de la région et puis à garder en mémoire ou même à introduire ses limites dans une conscience familiale de possession<sup>11</sup>. Le propriétaire obtenant confirmation de la frontière de son domaine explique que le *limes* passe par les tertres « dont celui qui est plus grand, près de la forêt Korzeń [la Racine], est appelé Proboszcz [le Curé] »<sup>12</sup>. La description des frontières de cette propriété nous apprend ensuite que là où finit le domaine, se trouvent trois tertres « dont le plus éminent s'appelle Marszałek [le Maréchal] »<sup>13</sup>.

Nous pouvons nous douter qu'une telle « personnification » des poteaux-frontières anime, différencie et fixe une suite de signes conventionnels autrement difficiles à cerner. Les arbres, mais aussi d'autres éléments du paysage, reçoivent des noms propres. Ils obtiennent, pour ainsi dire, une personnalité d'affabulation. Différenciés, caractérisés et nommés, capables donc de durer dans l'univers construit par les habitants du village, ils peuvent stimuler l'imaginaire de la population locale, entrer en rapport d'affabulation avec les récits déjà courants. Avant tout ce sont des arbres, immenses et isolés, éveillant par leurs formes rares

<sup>11</sup> K. Dobrowolski, *Chłopska kultura tradycyjna. Próba teoretycznego zarysu na podstawie materiału źródłowego XIX i XX wieku z południowej Małopolski* [La culture paysanne traditionnelle. Aperçu théorique basé sur les sources du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> s. provenant de la région du sud de la Petite-Pologne], « Etnografia Polska », vol. I, 1958, p. 38 ; C. Kunderewicz, *Dziela S. Łochowskiego i Marcina Paciorkowskiego w polskim procesie granicznym* [Les oeuvres de S. Łochowski et de Marcin Paciorkowski et le procès polonais de limites des domaines], Warszawa 1956, pp. 19 sqq. ; Z. Rymaszewski, *Granicierum perequitatio w polskim prawie ziemskim* [Granicierum perequitatio dans le droit foncier polonais], « Czasopismo Prawno-Historyczne », 1978, n° 1, pp. 40 - 64.

<sup>12</sup> KD Wielkopolski [Code Diplomatique de Grande-Pologne], vol. V, éd. F. Piekosiński, Poznań 1908 (plus loin : KDW), p. 207 ; (en 1413), [...] *ponentes tres cumulos dictos wangyelniki, quorum maior dictus est proboszcz prope silvas dictas Korzeń* [...].

<sup>13</sup> *Ibidem*, [...] *quorum maior est cognominatus marszałek*. En 1450, après la fin d'un conflit de limites avec la noblesse « [...] *in signum perpetue memorie dominus Sbigneus cardinalis et episcopus cum suo capitulo Cracoviensi magnum et notabilem lapidem in quo est ymago crucifixi cum duabus ymaginibus in sua parte predictarum granicierum constituit et locavit* », KD Małopolski [Code Diplomatique de Petite-Pologne], vol. IV, éd. F. Piekosiński, Kraków 1905, p. 503 (plus loin : KDM).

l'imaginaire, qui reçoivent des noms propres<sup>14</sup>. Voilà un grand chêne qui « *a sua magnitudine nomen accepit Wili Damb (Wielki Dąb) [le Grand Chêne]* »<sup>15</sup>. La silhouette du chêne, digne et énorme, éveillait d'ailleurs, pour des raisons différentes, une curiosité spéciale<sup>16</sup>. Et là aussi nous trouvons des renseignements dans les documents établis au cours de la vérification ou de l'établissement des frontières des domaines fonciers. Dans le privilège falsifié du monastère de Tyniec apparaît Michałow y Dąb [le Chêne de Michel], et à l'occasion de la délimitation des frontières du domaine de Łozisko, on nous parle de Zajęczy Dąb [le Chêne du Lièvre]<sup>17</sup>. « *Quercus modicus — que capra dicitur* » porte aussi un nom d'animal<sup>18</sup>. Un arbre dont l'espèce n'est pas définie — il se trouvait près de la frontière séparant deux vil-

<sup>14</sup> K. Moszyński, *Kultura ludowa Słowian [La culture populaire chez les Slaves]*, vol. II, I<sup>re</sup> partie, Warszawa 1969, pp. 521 sqq., pp. 528 sq.; R. Kiersnowski, *Znaki graniczne w Polsce [Poteaux-frontières en Pologne]*, « *Archeologia Polski* », vol. V, 1960, n<sup>o</sup> 2, pp. 274 sq.; J. Symański, *Badania nad średniowiecznymi granicami w Karpatach polskich [Recherches sur les frontières médiévales dans les Carpates polonaises]*, « *Acta Archeologica Carpatica* », vol. VII, 1965, p. 54.

<sup>15</sup> *Pommersches Urkundenbuch*, vol. I, éd. R. Klemplin, Szczecin 1863 (plus loin : PU), n<sup>o</sup> 62 (année 1173), cité d'après R. Kiersnowski. *op. cit.*, p. 274.

<sup>16</sup> K. Moszyński, *op. cit.*, pp. 521 sq.; S. Mielczarski, *Misja pruska św. Wojciecha [La mission en Prusse de saint Adalbert]*, Gdańsk 1967, p. 75 (exemples d'une tradition médiévale tardive des motifs : le chêne, arbre païen sacré, le creux du chêne — endroit où l'on gardait la tête (le corps) de saint Adalbert).

<sup>17</sup> *KD Klaszt. Tynieckiego [Code diplomatique du monastère de Tyniec]*, éd. W. Kętrzyński et S. Smolka, Lwów 1915, p. 62 : (1283-1286) [...] *ad quercum qui vocatur Mihalov Damb* [...]; *KDM*, vol. IV, p. 484 : (1448) [...] *ad quercum cognominatum k Zayanczowu Dambu* [...]; d'autres exemples : *Zbiór dokumentów małopolskich [Recueil des documents de la Petite-Pologne]*, IV<sup>e</sup> partie, éd. S. Kuraś et J. Sułkowska-Kuraś, Wrocław 1969 (plus loin : *Zbiór*), p. 257 : (1391) [...] *locum dictum Socolow-damb in monte* [...]; *ibidem*, p. 266 ; (1392) [...] *ad duas quercus dictas Znamyenyje* [...]; *KD Kat. Krakowskiej [Code diplomatique de la Cathédrale de Cracovie]*, II<sup>e</sup> partie, éd. F. Piekosiński, Kraków 1883, p. 75 : (1379) [...] *ad fluvium dictum Ostrosycz, silvam dictam Malygosdecz, ad gorky et Crasny Damb* [...]; *Wizytacje dóbr arcybiskupstwa gnieźnieńskiego i kapituły gnieźnieńskiej z XVI wieku [Contrôles des domaines de l'archevêché et du chapitre de Gniezno au XVI<sup>e</sup> s.]*, éd. B. Ulanowski, Kraków 1920 (plus loin : *Wizytacje*), p. 79 : [...] *ad mericam vulgariter do Krasznego Damba dictam* [...].

<sup>18</sup> *Preussisches Urkundenbuch, Polit. Abteil.*, vol. I, I<sup>re</sup> partie, éd. Philippi, Wölky, Königsberg i. Pr. 1882 (plus loin : PrU), p. 347 : (1290) [...] *ad quercum modicam, que capra dicitur, de qua ulterius ad quercum duabus crucis consignatam* [...].

lages — a reçu le nom menaçant de Wąż [le Serpent]<sup>19</sup>. Il y avait aussi des « chênes de princes », des tilleuls avec les sanctuaires de la Sainte Vierge ou des arbres commémorant l'activité des personnes saintes<sup>20</sup>.

Dans le milieu naturel du village, on cherchait avant tout des pierres géantes qui en elles-mêmes posaient aux habitants un problème inquiétant<sup>21</sup>. Des récits étimologiques savaient rompre le mystère d'une pierre silencieuse et apaiser ainsi l'inquiétude causée par cet objet gigantesque et extraordinaire. La fable liée à la pierre introduisait cet élément bien visible du paysage dans les cadres de la « civilisation » créée par le village<sup>22</sup>.

La relation d'un ingénieur des mines, J. Kolski, précise et pédante à la fois — sorte de réponse à l'appel invitant à la recherche des antiquités slaves —, concernant la Pierre avec la cuvette de la Sainte Vierge, située au village de Wrząca Warcka, reconstruit

<sup>19</sup> KDM, vol. IV, p. 188 : (1421) [...] *granicie vadunt [...] per lutum penes arborem quod vocatur Wanz*; Zbiór, IV<sup>e</sup> partie, p. 328 : (1400) [...] *et terminatur (granicies) per nigrum ramum, quod vulgariter dicitur Czarna rozga*; des noms propres ont été donnés non seulement aux chênes : *Reces graniczny między Wielkopolską a Księstwem Głogowskim z roku 1528 - 1531 [Accord sur les frontières entre la Grande-Pologne et la Principauté de Głogów pour les années 1528 - 1531]*, éd. Z. Celichowski, Poznań 1900, pp. 18 et 23 : [...] *ad fagum alias do Kądzyszerzawego buku* [...] ; Zbiór, IV<sup>e</sup> partie, p. 259 : (1391) [...] *in loco, ubi alias fuit arbor pirus, proprie nuncupato Kluczowa gruszka* [...] ; *ibidem*, p. 257 : [...] *in agro dicto Clucz, ubi alias fuit arbor pirus* [...] ; *Lubelska księga podkomorska XV wieku [Le livre des sous-camériers de Lublin du XV<sup>e</sup> s.]*, éd. L. Białkowski, Lublin 1934 (plus loin : *Lub. Ks. podkom.*), p. 23 : (1447) [...] *ad tiliam dictam Sedmy lip* [...].

<sup>20</sup> Cf. R. Kiersnowski, *op. cit.*, p. 274 : « *quercus ducis* » (1310) ; K. Moszyński, *op. cit.*, p. 529 ; S. Belch, *Święty Stanisław. Patron Polaków [Saint Stanislas. Patron des Polonais]*, London 1976, pp. 25, 137, 477 ; S. Kozierowski, *Leszczyce i ich plemiennik arcybiskup gnieźnieński święty Bogumił z Dobrowa [Leszczyce et leur parent, archevêque de Gniezno, saint Bogumił de Dobrowa]*, Poznań 1926, pp. 65 - 67 — le chêne sous lequel pendant douze ans vécut ce saint, la version écrite de la tradition locale d'après l'enquête de l'archevêque de Gniezno M. Łubieński faite dans les années 1647 - 1651.

<sup>21</sup> K. Moszyński, *op. cit.*, chap. *Wierzenia o kamieniach [Les croyances concernant les pierres]*, pp. 514 - 516 ; T. Cevc, *Okamneta živa bitja v slovenskem ljudskem izročilu, « Traditions »* (Ljubljana) 1974, n<sup>o</sup> 3, pp. 81 - 111 ; R. Badjura, *Ljudska geografija — terensko izrazoslovje*, Ljubljana 1953 ; F. Gourvil, *Crug et Lia dans les toponymies britanniques, « Ogam »*, vol. VII, 1955, pp. 219 - 225.

<sup>22</sup> S. Ulanowska, *Kamień w symbolicie i podaniach [La pierre dans les symboles et les légendes]*, « Ateneum », vol. IV, 1888, pp. 526 - 545 ; M. Eliade, *Traité d'histoire des religions*, Paris 1975, pp. 188 sqq.

de façon intéressante les fonctions culturelles que ce bloc rocheux de 8,5 m de périmètre assumait dans la société locale<sup>23</sup>. « La roche a son récit que je note littéralement de la bouche du peuple » — commence l'ethnographe amateur<sup>24</sup>. Cette histoire, aussi succincte qu'un télégramme, se réduit à quelques informations : la Sainte Vierge pendant la fuite d'Égypte s'est arrêtée ici, elle lavait son enfant dans une cuvette, chauffait l'eau pour le bain dans une marmite et dans une petite casserole se trouvait une chandelle. La cuvette, la marmite et la casserole correspondent à trois cavités de profondeur différente visibles dans la roche. Par conséquent, la roche et sa forme ont trouvé, pour ainsi dire, la raison de leur existence. La roche soumise à une affabulation rationnelle est devenue, en tant qu'objet, familière aux membres de la communauté locale. Jadis, elle était plus enfoncée dans la terre, mais vers 1840, comme l'avait établi J. Kolski, le seigneur du domaine pendant une maladie a fait un rêve annonçant que s'il faisait nettoyer le terrain autour de la roche, il guérirait. La roche fut alors plus découverte, le terrain alentour rangé, les allées dessinées et le tout planté d'arbres. Le 8 septembre, jour de foire à Grzymiszew, village voisin, les gens des environs viennent en foule vers la roche ; l'eau qui s'accumule dans les creux est considérée comme « bienfaisante pour les yeux »<sup>25</sup>.

Les grands blocs rocheux étaient d'autant plus intéressants qu'ils présentaient sur leur face des signes qu'on pouvait rattacher aux traces d'une activité. Les images de pieds, de croix, de fers à cheval — servant d'abord d'emblèmes marquant les frontières — devenaient avec le temps une légende, ce qui n'excluait d'ailleurs pas le fait que le bloc ainsi signé restait un poteau-frontière<sup>26</sup>. A la

<sup>23</sup> « Światowit », vol. III, 1901, pp. 33 - 41.

<sup>24</sup> *Ibidem*, p. 38.

<sup>25</sup> *Ibidem*, p. 39.

<sup>26</sup> I. Dydyński, *Uwagi o kamieniach ze znakami stopy ludzkiej lub poków końskich* [Remarques sur des pierres portant l'empreinte d'un pied humain ou d'une fer à cheval], « Wiadomości Numizmatyczno-Archeologiczne », vol. II, 1893, pp. 8 - 14 ; W. Pracki, *Starożytne znaki na kamieniach w powiecie radzyńskim* [Anciennes empreintes sur les pierres dans le district de Radzyń], « Światowit », vol. II, 1900, pp. 116 - 123 ; K. Potkański, *Znaki graniczne* [Poteaux-frontières], « Lud », vol. X, 1904, pp. 446 sq. ; M. Baruch, *Boże stopki. Archeologia i folklor kamieni z wyźłobionymi śladami stóp* [Pieds de Dieu. Archéologie et folklore des pierres portant l'empreinte des pieds], Warszawa 1907 ; Z. Podkowińska, *Zmiany form*

lisière du territoire du village de Turów se trouvait une pierre *ze śladą* [avec une trace] comme on disait. D'après une enquête faite vers 1900, nous savons que ce bloc avait le pouvoir d'amener la pluie<sup>27</sup>. Les paysans couraient vers le bloc rocheux et le faisaient tomber pour le remettre debout quand le beau temps devenait indispensable. A Żakowola, non loin de Turów, il y avait une autre roche : un bloc avec le pied de la Sainte Vierge, le moule du pied d'un « enfant de six mois »<sup>28</sup>. De telles traces sur la pierre étaient nombreuses et plus d'une fois elles avaient une origine ancienne. Dans le privilège du prince Mestwin pour le couvent des cisterciennes de Żarnowiec, on indique comme poteau-frontière un « lapis [...] qui Bozistopka dicitur »<sup>29</sup>. A l'endroit où était situé Bożastopka [le Pied de Dieu] se rencontraient les limites de trois villages : Święcino, Domatowo et Polkowo. Cet endroit a été fortement et durablement dessiné dans le paysage par la fable. En 1721, l'*Historia naturalis curiosa* note à ce propos : « on peut voir la trace du pied d'un garçon de sept ans appelée par le peuple Bożastopka [le Pied de Dieu] »<sup>30</sup>. Par sa longue présence culturelle dans la communauté locale, le bloc a réuni encore quelques légendes fondées sur le réel de différentes époques<sup>31</sup>.

Les terrains se trouvant à portée de l'influence d'un monastère se laissaient imprégner de contenus affabulés dans une mesure beaucoup plus grande et de façon plus rapide que les terrains privés de l'influence du milieu des clercs, groupe où la transmission de la culture était très intense. De vastes recherches menées

---

*osadnictwa wiejskiego na ziemiach polskich we wczesnym średniowieczu — żreb, wieś, opole* [Changements dans la forme de l'habitat paysan sur les terres polonaises à l'époque du haut Moyen Age — « lot », village, vicinatus], Wrocław 1971, p. 208, note 1110 ; K. W. Wójcicki, *Klechdy, starożytne podania i powieści ludu polskiego i Rusi* [Contes, anciennes légendes et récits du peuple polonais et du peuple de Russie], Warszawa 1974, commentaire de R. Wojciechowski, p. 402.

<sup>27</sup> W. Pracki, *op. cit.*, p. 118.

<sup>28</sup> *Ibidem*, p. 119.

<sup>29</sup> *Pommerlisches Urkundenbuch*, éd. M. Perlbach, Gdańsk 1882 (plus loin : PoU), p. 283 ; PrU, vol. III, éd. H. Koepen, Göttingen 1958, p. 374 (1342 — Bożastopka).

<sup>30</sup> G. Rzączyński, *Sandomiriae 1721*, p. 35 : [...] *vestigium septennis pueri tenere videtur, Boża stopka a plebe vocatus (lapis)* [...].

<sup>31</sup> M. Baruch, *op. cit.*, p. 51. Aujourd'hui on raconte que la pierre commémore la séparation (dans une autre version : la rencontre) de Lech et de Czech, frères légendaires, aîeux des Polonais et des Tchèques.

à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et plus tard sur la littérature populaire du Moyen Age — si bien résumées et classifiées par Z. Łempicki — démontrent de façon incontestable l'importante initiative du monastère dans la création des récits, des légendes et de l'épique historique<sup>32</sup>. Fait caractéristique, c'est le lieu qui prête l'impulsion à la création d'une légende et devient ensuite le témoignage de sa véridicité. La *terra firma* d'une affabulation se trouvait en général dans la possession d'un monastère. Dans les environs de l'abbaye des cisterciennes de Żarnowiec, décrites de façon fragmentaire à l'occasion de la délimitation des frontières du domaine de l'abbaye, nous trouvons trois objets qui confirment dans cette région le rayonnement d'un centre culturel. A côté de Bożastopka, déjà mentionnée ci-dessus, un deuxième *lapis magnus* porte le nom de Stoyanci [Quelqu'un debout]<sup>33</sup>. Parmi les signes topographiques des frontières apparaît aussi la mystérieuse Skarbowa mogiła [la Tombe du Trésor], désignée plus précisément comme tombe des païens<sup>34</sup>. Dans les éminences en forme de tertre, on voyait à tort ou à raison d'anciennes tombes, tombeaux de païens ou sépultures de guerriers. Dans une description du XIII<sup>e</sup> siècle du domaine des hospitaliers de Saint-Jean-Baptiste de Starogard, nous lisons que sa frontière va jusqu' « *ad vallem super quam duo pugiles iacent tumulati* »<sup>35</sup>. De même au début de notre siècle, les habitants de Ropczyce croyaient que le tertre situé dans les champs aux environs du village de Witkowice était l'oeuvre

<sup>32</sup> Podania o bohaterach [Les légendes des héros], « Lud », vol. XX, 1914 - 1918, pp. 215 - 245 ; cf. aussi A. Grand sen, *Glastonbury traditions and legends*, « Journal of Ecclesiastical History », vol. IV, 1976, pp. 337 - 358 ; W. F. H. Nicolaisen, *Place-names legends : an onomastic mythology*, « Folklore », vol. II, 1976, pp. 146 - 159 ; B. Geremek, *Fabula, konwencja i źródło. Utwór literacki w badaniu kultury średniowiecznej* [Fable, convention et source. L'oeuvre littéraire dans les recherches sur la culture médiévale], in : *Dzielo literackie jako źródło historyczne* [L'oeuvre littéraire — une source historique], sous la dir. de Z. Stefanowska et J. Sławiński, Warszawa 1978, pp. 114 - 145.

<sup>33</sup> PrU, vol. III, 1958, p. 373.

<sup>34</sup> *Ibidem*, p. 374, note de 1281 au lieu de « *tumulum paganorum* » porte « *tumulum cuiusdam pagani* », PoU, p. 283.

<sup>35</sup> Cf. R. Kiersnowski, *Mogily i cmentarzyska pomorskie w przekazach źródeł pisanych w wieku XII - XIV* [Les tombes et les cimetières de Poméranie dans les sources écrites des XII<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> s.], « Materiały Zachodnio-Pomorskie », vol. I, 1955, p. 137 ; *Zbiór VI*<sup>e</sup> partie, éd. I. Sulowska-Kuraś, S. Kuraś, Wrocław 1974, p. 343 (année 1411), p. 381 (année 1414) ; *ibidem*, IV<sup>e</sup> partie, p. 200 : (1378 — « *mohyla* », « *staraja uroczyŝca* »).

des mains humaines. D'après une légende, à l'époque des guerres avec la Suède, il aurait été élevé par les soldats polonais pour leur commandant<sup>36</sup>. Le paysage environnant le monastère se prêtait plus facilement à l'affabulation, en même temps celle-ci était plus raffinée du point de vue intellectuel et plus choisie quant aux motifs utilisés. Les tertres deviennent tombes des géants. Entre autres, le chroniqueur du XV<sup>e</sup> siècle, Jan Długosz, se référant aux opinions de la population locale, signale que sur la Łysa Góra se trouvent les ruines d'un château des Cyclopes<sup>37</sup>. C'est lui aussi qui a noté la légende expliquant l'origine du nom local Mniszek [le Petit Moine]<sup>38</sup>. Le mont Mnich [le Moine], situé non loin du village de Borowa, rappelle aussi que jadis existait ici un ermitage, bien que le récit dont nous tirons les informations n'en dise pas un mot<sup>39</sup>. Il est possible d'admettre que dans ce cas le nom commémore plutôt le séjour d'un homme saint dans les environs du village et qu'il n'est pas le résultat d'une autre identification. Sur les collines entourant le village, on voyait volontiers des cabanes d'ermite, ce qu'un exemple de 1309 confirme de façon laconique : « *angulum, qui vulgariter Ort dicitur, ubi quondam heremita morabatur* »<sup>40</sup>, ainsi qu'un récit à la fable assez développée du tournant du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle. Ce dernier se rapporte au village d'Iwkowa et c'est une brève histoire d'un saint local qui y était venu de Hongrie et y avait mené la vie pieuse d'ermite. La tradition populaire conserve l'information que « c'est en sa mémoire [de l'ermite Urbain] que fut construite une chapelle dans la forêt St-Urbain sur une haute colline au champ de Zięcik »<sup>41</sup>.

La population fabularisant l'espace de son village retient donc certains faits qui sont pour elle importants, qui animent ou éveillent l'imaginaire collectif<sup>42</sup>. Certains événements ayant lieu dans

<sup>36</sup> J. Sulisz, *op. cit.*, p. 60.

<sup>37</sup> *Annales seu cronicae incliti Regni Poloniae*, Varsovie 1964, vol. I, p. 101.

<sup>38</sup> *Liber beneficiorum*, Cracoviae 1864, vol. III, p. 315.

<sup>39</sup> KDM, vol. IV, p. 184 ; (1420) [...] *ad angulum Monachi wlgariter Mnicha* [...].

<sup>40</sup> PU, vol. IV, éd. G. Winter, Szczecin 1903, p. 373 ; (année 1309).

<sup>41</sup> K. Matyas, *op. cit.*, p. 17 sq.

<sup>42</sup> Ainsi fut commémoré un épisode de la vie légendaire de Boleslas le Preu (1027 - 1081) concernant les épouses infidèles de ses chevaliers :

le village restent ancrés dans le paysage familier : le séjour d'un monarque ou d'un homme saint, la guerre et tout ce qui en découle, les meurtres — tous les événements provoquant une grande tension dramatique, tous les *mirabilia* derrière lesquels se cachent d'habitude des forces surnaturelles<sup>43</sup>. Ils forment la tradition locale et constituent un substrat culturel transformé de diverses façons par les générations suivantes<sup>44</sup>. Dans le phénomène complexe d'imprégner de fables sa propre région, il convient de voir aussi un fort besoin de voir chez soi ce qui est connu ailleurs et ce qui est attrayant. Le problème de l'originalité plus ou moins grande des moyens utilisés pour satisfaire ce besoin par une communauté donnée est secondaire. Ce qui est important, c'est que plusieurs communautés veulent avoir leur propre ermite, leur propre pierre auprès de laquelle la Sainte Vierge se serait arrêtée, leur arbre sous lequel se serait reposé un brave et célèbre monarque. Le réel est mesuré par l'expérience particulière et personnelle. Le bernardin Anselme familiarisant le lecteur polonais avec des lieux célèbres de la Terre Sainte signale qu'à Ebron, qui est

« A cette époque — comme on dit — furent construits des tertres (que l'on voit en grand nombre dans les villages) et des forteresses, le tout entouré d'eau, pour la défense de ceux qui prenaient les femmes d'autrui », J. Bielski, *Kronika polska* [La chronique polonaise], Kraków 1597, p. 82.

<sup>43</sup> Zbiór, IV<sup>e</sup> partie, p. 197 ; (en 1377 ou 1378) [...] *et per ducalem montem* [...], *tatarskie, szwedzkie groby lub okopy* [...]; une enquête de S. Ciszewski sur les Tartares, les Suédois et les Turcs, « Wisła », vol. VI, 1892, p. 931, vol. VII, 1893, pp. 183 - 185 ; M. Wawrzyniecki, *Ślady pradziejowe w mieście Rawie (gubernia piotrkowska) i w najbliższej okolicy* [Des traces préhistoriques dans la ville de Rawa (le gouvernement de Piotrków) et dans ses proches environs], « Światowit », vol. III, 1901, p. 44 ; S. Różaniecki, *Duńskie podania ludowe o Polakach* [Les légendes populaires danoises sur les Polonais], « Wisła », vol. XIII, 1899, pp. 112 - 125 ; cf. aussi E. Breza, *op. cit.*, p. 176 ; *Lub. ks. podkom.*, p. 74 : [...] *equitando viam, que dicitur voyenna droga* [...]; *ibidem*, p. 124 ; [...] *a pływająca nywa usque ad rubetum dictum Czmyntarżyszka* [...]; *ibidem*, p. 118 : [...] *ad locum Kunczyn krzysz* [...]; R. Kiernowski, *Znaki graniczne*, p. 271 sq. : « Zabite » — « d'après les informateurs on y a retrouvé un cadavre » ; E. Breza, *op. cit.*, p. 182 ; H. Martin, L. Martin, *Croix rurales et sacralisation de l'espace. Le cas de la Bretagne au Moyen Age*, « Archives de sciences sociales des religions », 1977, pp. 23 - 38 ; E. Sukertowa-Biedrawina, *Tradycje grunwaldzkie na działdowszczyźnie* [Traditions de Grunwald dans la région de Działdowo], « Komunikaty Mazursko-Warmińskie », 1960, n° 2, pp. 163 - 166.

<sup>44</sup> Il y a des faits culturels suivants : *Lub. : ks. podkom.*, p. 114 : (en 1496) [...] *prata dicta Sporne Łąky* [...]; *KDW*, vol. V, p. 315 : (en 1421) [...] *per montem, qui dicitur Dwyę zprzyąsszy* [...]; *Wizytacje*, p. 132 : [...] *usque ad scopulum dictum Kyelbasscha* [...]; *Lub. ks. podkom.*, p. 122 : (en 1496) [...] *ad montem dictum Pszya gora* [...].

actuellement aussi grand que Sącz, sont enterrés Adam et Eve, Abraham, Isaac et Jacob <sup>45</sup>. Non loin de la tombe d'Adam et d'Eve et de celle des patriarches, continue-t-il, à quatre stades, c'est-à-dire presque autant que « du rocher où Saint Stanislas fut tué à l'église Saint-Bernardin », s'étend Ager Damascus, où Dieu forma le premier homme du limon de la terre <sup>46</sup>. Et à Jérusalem, la maison de Pilate est éloignée de celle de Caïphe de la même distance qu'à Cracovie l'église Saint-Bernardin de l'église du Saint-Esprit <sup>47</sup>. Une telle articulation de l'espace encourage à ne pas respecter ses dimensions physiques repoussées au second plan par le tissu d'affabulation. Il ne reste qu'à transposer la fable et la rendre familière dans sa région natale <sup>48</sup>. Les pieds visibles sur les pierres situées dans les localités peu éloignées de Gniezno ou de Poznań seront donc l'empreinte du pied de Saint Adalbert <sup>49</sup>. Dans le village de Dobrowa, d'où provenait Bogumił béatifié, la même image témoigne des rapports de cette personne avec la société locale <sup>50</sup>. Ailleurs, l'empreinte d'un petit pied a été laissée par le petit Jésus qui voyageait avec la Sainte Vierge ou par le Diable, démon damné <sup>51</sup>. Lier un motif d'affabulation avec un objet matériel de façon que le sens d'un récit trouve sa réalisation et sa raison d'être dans un objet concret, cela donne en premier lieu certaines garanties que l'activité ou les événements dont parle le récit avaient vraiment eu lieu ; en second lieu, crée la possibilité de durée éternelle pour une action entreprise jadis, permettant par là même d'y participer de façon continue ; et en troisième

<sup>45</sup> *Terrae sancte et urbis Hierusalem [...] descriptio...*, in *Introductio in Ptolomei Cosmographiam...*, Cracovie 1519, fol. 34 : [...] *Ebron urbs antiquissima [...] philistinorum et est adhuc hodie tam magna sicut Schadec* [...].

<sup>46</sup> *Ibidem* : *Non longe ab hac quasi 4 stadia id fere quasi ad rupellam, ubi sanctus Stanislaus est occisus, ab ecclesie sancti Berhardini [...]*.

<sup>47</sup> *Ibidem*, fol. 43 : [...] *a Caypha ad domum Pilati, et est distantia ad IX stadia in quantum distat a sancto Berhardino Cracovie usque ad ecclesiam Sansti Spiritus, tantum distat domus Pilati a domo Cayphe*.

<sup>48</sup> Cf. E. Konigson, *L'espace théâtral médiéval*, Paris 1975 ; H. Samsonowicz, *La conception de l'espace dans la cité médiévale*, « *Questiones Medii Aevi* », vol. I, 1977, pp. 163 - 172.

<sup>49</sup> I. Dydyński, *op. cit.*

<sup>50</sup> *Ibidem*.

<sup>51</sup> J. Krzyżanowski, *Polska bajka ludowa w układzie systematycznym [Le conte populaire polonais systématisé]*, vol. II, Wrocław 1963, pp. 209 sq. ; *Słownik folkloru polskiego [Dictionnaire du folklore polonais]*, sous la dir. de J. Krzyżanowski, Warszawa 1965 (« la pierre que le diable a laissé tomber »), cf. E. Breza, *op. cit.*, p. 142.

lieu, dans la mémoire collective de la communauté sociale les deux éléments du rapport qui nous intéresse ici, c'est-à-dire la fable et l'objet qu'elle entoure, renouvellent séparément et intensifient l'image qu'ils créent. Le récit attire l'attention sur son héros et celui-ci renvoie à la légende. Tant que la question qui était la raison d'être et le but du récit reste vivante, la légende circule et modernise son contenu. Elle est toujours un moyen mnémorique facilitant la mémoire individuelle et collective — une action succincte et terminée par un point culminant est facile à rappeler ; il est facile de trouver le sens et la solution du problème. Les faits séparés, dispersés, les événements qui se suivent, s'effacent, on ne sait plus de qui il s'agit ni de quoi.

En travestissant la remarque de Mme A. D. von den Brincken sur les cartes du monde médiévales, il est possible d'avancer qu'en première instance l'espace physique de l'oecumène devient une notation spécifique des croyances religieuses, des mythes concernant l'univers qui sont en cours chez ses habitants<sup>52</sup>. A un niveau plus élevé du savoir culturel autodidacte apparaît la documentation littéraire et cartographique. La conscience de la primauté naturelle des informations fondues dans l'espace — la perception de leur présence dans le paysage natal — fait que W. Grodecki, l'éditeur d'une carte de Pologne au XVI<sup>e</sup> siècle, parle ainsi dans l'introduction-dédicace qui l'accompagne : « *Tabulorum pictura [...] simul est commonefactio de tota regni historia [...]* »<sup>53</sup> Il a formulé la même pensée encore une fois, mais en utilisant alors des différenciations qui témoignent nettement d'un point de vue caractéristique sur l'espace en rapport étroit avec la fable qui le complète. Grodecki place d'un côté les *loca*, de l'autre les *vestigia* et relie ensemble les deux éléments en soumettant à ces « lieux » les « vestiges », « souvenirs » des exploits qui y avaient été faits<sup>54</sup>.

<sup>52</sup> *Mappa mundi und Chorographia, Studien zur imago mundi des abendländischen Mittelalters*, « Deutsches Archiv », vol. XXIV, 1968, n° 1, p. 122. Ce phénomène se trouve plusieurs fois confirmé en Europe occidentale ; espace — paysage et grands thèmes épiques, cf. A. D'Ancona, *Le tradizioni carolingie in Italia*, in : *Saggi di letteratura popolare*, Livorno 1913 (reprint Bologna 1969), pp. 3-44 ; J. Bédier, *Les légendes épiques*, vol. I - IV, Paris 1926 ; *Les Mabinogion*, trad. et éab. par J. Loth, vol. I - II, Paris 1913 (le roi Arthur et les thèmes gallois).

<sup>53</sup> *In tabulam Poloniae a se descriptam nuncupatoria*, Basel 1558, p. 3 v.

<sup>54</sup> *Ibidem*, p. 2 v.

Les réflexions de J. Długosz dans les premiers livres de ses *Annales* fournissent maints exemples du réel physique affabulé. La chorographie de Długosz est en effet un clair exemple de cette attitude cognitive qui compose la matière de sa recherche de légende et d'objet qui est le sujet du récit. Son exposé sur les montagnes du Royaume de Pologne s'ordonne en une série de points présentés à tour de rôle : Świętokrzyska Łysa Góra, Wawel, Jasna Góra de Częstochowa et Koniusza Góra située non loin de Proszowice<sup>55</sup>. L'auteur explique lui-même l'ordre qu'il a donné à cette présentation géographique. Faisant semblant de faire partager au lecteur des doutes au sujet de l'ordre sur la liste des montagnes présentées, il résout ainsi le problème de la première et de la deuxième place : « En raison de sa célébrité et de sa dignité, nous donnons la primauté à Kalwaria Świętokrzyska [le Calvaire de la Sainte-Croix] et le considérons comme prince des autres montagnes, ce qui répond à la réalité. Ensuite vient le Wawel, car c'est ici que se croisent les plus importants problèmes du pays, à qui revient la dignité royale »<sup>56</sup>.

La raison pour laquelle la troisième place est occupée par Jasna Góra [la Montagne Claire], c'est naturellement l'image miraculeuse de la Sainte Vierge « due au pinceau de Luc l'Évangéliste ou peinte à sa manière »<sup>57</sup>. Il est plus difficile de comprendre la carrière extraordinaire de la colline Koniusza Góra [la Montagne de Chevaux], à 300 m d'altitude, parmi les montagnes polonaises. Mais dans ce cas, comme dans les cas précédents, les dimensions médiocres de cette colline sont recompensées par une fantastique légende qui y fut attachée. Car il faut savoir qu'elle était habitée par un chevalier, Przybysław Śreniawita, à qui un cheval, vendu trois ans plus tôt, a amené de Hongrie un grand troupeau de juments<sup>58</sup>. Après Koniusza Góra, sur la liste de Długosz, se place Tyniec et le critère de hiérarchie ne change pas, même dans la présentation des lacs polonais<sup>59</sup>.

Les objets affabulés jouaient dans les consciences scientifique et populaire médiévales le rôle de prémisses essentielles, pour ne

<sup>55</sup> *Annales*, p. 101 sq.

<sup>56</sup> *Ibidem*, p. 101.

<sup>57</sup> *Ibidem*, p. 102.

<sup>58</sup> *Ibidem*.

<sup>59</sup> *Ibidem*, p. 91 sq.

pas dire primordiales, utiles pour toutes sortes de démonstrations. Il suffit de regarder l'envers du problème pour constater qu'il n'y avait pas de chose, au sens large du mot, intéressante, intrigante et vivante dans la communauté qui ne fût entrée dans un rapport quasi chimique avec la fable<sup>60</sup>. Quand donc, à l'Hôtel de Ville de Toruń, les envoyés polonais disent, dans le premier point des revendications des droits de la Pologne sur les terres de Poméranie, de Chelmino et de Michałow, que « *nacio polonica primum illas (terras) colere et habitare cepit [...] castris, civitatibusque, opidis et villis, fluminis, montibus, locis et silvis limites et fines et terminos nomina et cognomina et vocabula [...] iuxta lingue polonice dedit et imposuit* », cela indique la fable intégralement liée au problème qui constitue l'enjeu du conflit et confirme la justesse des revendications polonaises<sup>61</sup>. Quelles terres nous appartiennent et pourquoi ? La légende de Lech, qui est défini dans le mémoire des envoyés du Royaume de Pologne comme « *primus parens et princeps Polonorum* », nous l'apprend. La légende de Lech apparaît dans le second point des revendications territoriales de la Couronne envers l'Etat des Chevaliers teutoniques et doit nous convaincre aussi du fait que le pouvoir physique et politique sur les terres de Poméranie n'abolit pas les droits de la Pologne sur ces terres<sup>62</sup>. Elles constituent un espace conquis spirituellement par les Polonais, dans leur paysage se trouve l'empreinte durable de leur prise en possession par Lech. Le nom de Lech confirme cet événement et le renouvelle dans les générations successives de ses descendants chaque fois que le problème d'appartenance de ces territoires apparaît. C'est ce qui se passe quand nous avons à considérer un tout composé d'éléments en inter-férence continue : la légende et l'espace.

Dans le cas de l'expansion territoriale, le besoin d'affabuler rapidement et efficacement la conquête apparaît avec une netteté

<sup>60</sup> Cf. I. Watt, J. Goody, *The consequences of literacy*, in : *Literacy in traditional societies*, éd. J. Goody, Cambridge 1968, p. 29.

<sup>61</sup> *Hanserecesse von 1431 - 1476*, éd. G. von der Ropp, vol. V, Leipzig 1888, p. 369 ; v. aussi A. Wojtkowski, *Tezy i argumenty polskie w sporach terytorialnych z Krzyżakami* [Thèses et arguments polonais dans les litiges territoriaux entre la Pologne et les Chevaliers teutoniques], Olsztyn 1968, pp. 119 sq., 132 sq.

<sup>62</sup> *Hanserecesse*, pp. 369 sq.

particulière et la meilleure solution est d'introduire dans un pays conquis une légende appropriée en même temps qu'une armée victorieuse. L'éditeur du *Rocznik mazowiecki* [*Les annales de Mazovie*], écrites selon lui avant 1370, s'étonne de l'information d'après laquelle Boleslas Bouche-Torse donne à son fils Henri « *terram Sandomirensen, Lublynensem et Podolie ducatus* » et met à côté de la troisième province un point d'interrogation<sup>63</sup>. *Kronika ksiąztw polskich* [*La chronique des princes polonais*] rédigée au XIV<sup>e</sup> siècle, cite les Lituaniens parmi les peuples soumis par Boleslas le Vaillant (966/7 - 1025)<sup>64</sup>. Dans d'autres récits du XV<sup>e</sup> siècle, les exploits guerriers de ce roi sont définis par l'énumération des unités territoriales et politiques conquises — « *Slesiam, Pomoraniem, Prussiam, Russiam, Moraviam et Bohemiam sue subiecit dicioni* » — et non plus par l'énumération des noms des peuples vaincus au cours des batailles avec le monarque polonais comme on le faisait dans les descriptions antérieures<sup>65</sup>. Le fait historiographique et mythologique de la conquête des Russes et de l'établissement des frontières polonaises à Kiev est une bonne justification de la conquête et de la colonisation des terres de l'est, et des prétentions plus hardies et plus fondées permettant d'avancer que Boleslas « *Russiam subiecit dicioni* ». Son règne, selon l'opinion commune des chroniqueurs du bas Moyen Âge, constitue cette période spéciale dans l'histoire polonaise pendant laquelle se forme la personnalité territoriale et le régime du royaume. La

<sup>63</sup> MPH, vol. III, p. 203. La Podolie fut conquise par étapes, à partir de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> s. ; Boleslas Bouche-Torse divisa le royaume entre ses fils en 1138. *Rocznik Mazowiecki* [*Les annales de Mazovie*] date du règne de Casimir Jagellon, comme en témoigne son contenu (l'information sur l'annexion de la terre de Wieluń en 1395 par Ladislas Jagellon, appelé « *pater moderni domini nostri* ») et le besoin, actuel en 1462, et que l'ouvrage satisfait, de prouver les droits des rois polonais sur les terres des deux princes de Mazovie morts à l'époque ; cf. J. Wiesiołowski, *Kolekcje historyczne w Polsce średniowiecznej XIV - XV w.* [*Collections historiques en Pologne médiévale des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s.*], Wrocław 1967, pp. 132 - 134. La date donnée par l'éditeur (avant 1370) résulte de l'interprétation erronée du nom Ladislas cité dans la narration : une fois il s'agit de Ladislas Petite Coudée, une autre, de Ladislas Jagellon.

<sup>64</sup> *Ibidem*, p. 438. Tout comme dans le cas cité ci-dessus, l'exemple renvoie aux débuts d'un fait contemporain, qui a eu lieu dans un passé récent.

<sup>65</sup> P. ex. *Poczet królów polskich* [*Tableau des rois de Pologne*], *ibidem*, p. 292. *Kronika Wincentego Kadłubka* [*La chronique de Wincenty Kadłubek*] donne la même énumération (début du XIII<sup>e</sup> s.).

vaillance inouïe du roi donne au pays des frontières superbement vastes, le roi assume l'acte réel et symbolique de leur délimitation<sup>66</sup>. A la lumière du mythe étatique, Boleslas le Vaillant est « fondateur », celui qui crée la monarchie chrétienne de Pologne, celui qui ordonne, distribue et institue<sup>67</sup>. Le rôle qui fut attribué au fils de Mieszko, assurait à ce personnage une place dans presque tous les récits, que ce soit chroniques ou annales. L'ensemble d'informations qui fonctionne en relation avec le nom de Boleslas le Vaillant était parfois réduit ou composé de différentes manières, mais contenait au moins cette information essentielle pour le contexte : à l'ouest la frontière passe par Solawa (Saale) où le roi a fait enfoncer des poteaux-frontières, à l'est, c'est la porte de Kiev, au sud le Danube, au nord la mer, car les Poméraniens ont été aussi dominés par le vaillant monarque. Construite sous la plume d'intellectuels férus de politique, l'image du domaine polonais, image possédant son fond et sa raison d'être dans la légende de Boleslas le Vaillant, a rapidement pris, dans la mémoire collective, le visage d'un certificat fondamental du pouvoir politico-territorial de la monarchie polonaise.

L'affabulation de l'espace appartenant au royaume a comme tâche première d'extérioriser et de réifier au niveau de la conscience culturelle le fait de l'étendue physique du pays. Reflet

<sup>66</sup> *Kronika polsko-śląska* [Chronique polono-silésienne], in : MPH, vol. III, p. 619 : [...] *sedem regni in Cracovia constituit in medio terminorum obtentorum [...] cuius termini fuerunt ab oriente Kywe, ab occidente Sala fluvius, in quo defixit palum ferreum, a meridie Danubius, ab aquilone mare oceanum*. Les vies de st Adalbert et de st Stanislas ont plus largement répandu les conquêtes de Boleslas que les chroniques ou les annales. La vie *Tradunt* et les copies de *Vita Maior* p. ex. qui font partie de *Złota legenda* [La légende dorée] de Jacques de Voragine, rapportent en plus que : [...] *de capite suo (Otto III) coronam deponens, capiti Boleszlai imposuit, ipsumque in regem Polonie et omnium nacionum circumadiacencium, quas ante suo subiugaverat imperio cum magna ambicione consecrari precepit.*, in : J. W. Bandtkie, *Chronicon Galli, Varsaviae* 1824, p. 322 ; BOZ 135, p. 271, BN 3316, p. 116, manuscrit aux archives du diocèse à Częstochowa — Mf 17064, p. 115 (BN) et autres.

<sup>67</sup> *Kronika książąt polskich* [La chronique des princes polonais], in : MPH, vol. III, p. 444 : [...] *sub anno domini MXXV de hac vita (Boleslaus) feliciter emigravit et preciosum aurum in vile plumbum conversum est [...]* ; *Rocznik kamieniecki* [Les annales de Kamieniec], in : MPH, vol. II, p. 778 : *Iste [...] terminos Polonie dilatavit [...] Ecclesiam Dei exaltavit, episcopatus distinxit et dotavit attribuens eis predia [...] omnem culturam eradicans ydolorum, fundens pacem et iusticiam in terra*. Cf. aussi C. Deptuła. *Sredniowieczne mity genezy Polski* [Les mythes médiévaux des origines de la Pologne], « Znaki » 233 - 4 1973, pp. 1389 sq.

modèle de ce qui est en possession de la monarchie, la légende des frontières remplace la carte réelle de la division territoriale et dans l'usage commun met à sa place un simple récit. Les événements, les relations qui y sont jointes et que présente la légende, sont eux-mêmes des arguments en faveur de quelque chose, des preuves de l'idée que sert la narration. La grande autorité de ces contenus provient en outre du fait qu'ils sont considérés comme récits historiques, l'action du récit est donc comprise comme un épisode véridique du passé.

Sur le plan de l'histoire qui est en train de se faire, chaque origine possède une valeur de preuve suprême et c'est pourquoi la fable portant sur les frontières se trouve placée au début. C'est Boleslas le Vaillant qui est fondateur de la gloire de la monarchie polonaise et c'est sous son règne que le royaume devait conquérir de vastes frontières qui deviendront un trait original mais en même temps particulier de la nouvelle monarchie chrétienne des Piasts<sup>68</sup>. Dans la mémoire collective, la personnalité du vaillant monarque code le « succès de la Pologne » qui commence une nouvelle page de son histoire. Conformément à une telle manière de comprendre la position de Boleslas le Vaillant dans la tradition historique nationale, l'auteur du *Rocznik Krasińskich* [*Les annales des Krasiński*] écrit : « Anno domini 1024 Magnus Rex Boleslaus obiit, qui multa bona Polonie fecit »<sup>69</sup>.

Ce début de la Pologne en tant que royaume chrétien, illuminé par l'individualité de Boleslas, est précédé par un autre « commencement », le moment de la naissance de la *gens polonica* et de son Etat. Grâce à la *Kronika Dzierzwy* [*La chronique de Dzierzwa*] de Cracovie on savait au début du XIV<sup>e</sup> siècle que la première origine remonte à l'Antiquité. Gracchus a pris le pouvoir vers 400 environ avant Jésus-Christ, mais les descendants de Vandale, personnage mythique, protoplaste des Polonais, avaient occupé l'oecumène slave beaucoup plus tôt<sup>70</sup>. Le schème des données généalogico-chronologiques et géographiques de la chronique citée ci-dessus se retrouve dans les versions qu'on en tirait au XV<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, une nouvelle érudition historique introduit dans

<sup>68</sup> C. Deptuła, *op. cit.*, *passim*.

<sup>69</sup> MPH, vol. III, p. 129.

<sup>70</sup> MPH, vol. II, pp. 163 - 167.

l'ensemble des anciennes informations un ordre tout à fait différent. L'intervalle séparant Vandale et Gracchus disparaît, le premier étant devenu père du second, et Gracchus est pourvu d'un fils — Numa Pompilius<sup>71</sup>. La datation de la prise du pouvoir par Gracchus ne change pas, mais l'énumération des terres occupées par les tribus slaves descendant des fils de Vandale qui se trouve dans *La chronique de Dzierzwa* subit une correction essentielle. Dans la version du XV<sup>e</sup> siècle, ce ne sont plus des territoires sur lesquels s'étend le pouvoir de la communauté vandalo-slave, mais « *terre quas habuit Polonia iure hereditario* ». Tout le monde slave devient vassal de la Pologne, ainsi le programme d'annexions territoriales présenté comme souvenir de Boleslas le Vaillant devient dangereusement minimaliste. Il s'avère que ces grands territoires avaient été conquis au seuil de l'existence de la société des descendants de Lech, les frontières de la partie russe furent établies par Numa Pompilius et elles s'étendaient si loin vers l'est qu'elles touchaient aux domaines des Tartares<sup>72</sup>. A la lumière de l'opinion citée, il est plus facile de comprendre la réponse que Zbigniew Oleśnicki avait donnée à l'évêque de Wilno en 1464, Maciej, qui lui suggérait que la Podolie et la terre de Łuck fussent rendues à la Lituanie. Maciej argumentait que Witold gouvernait ces duchés parce qu'ils appartenaient à la Lituanie, il fallait donc les lui rendre. Oleśnicki répliqua : « Il n'y a point de doute que la Podolie et les régions que tu avais mentionnées, ainsi que la terre de Łuck avec sa capitale appartiennent selon la loi et ont toujours appartenu selon la même loi au Royaume de Pologne, car les Polonais ayant expulsé les Tartares de Podolie y établirent leurs communautés et ce fut à une époque où le nom de votre peuple n'avait pas encore paru dans la famille des nations »<sup>73</sup>.

La fable, comme nous l'avons déjà dit, n'oblige pas son récepteur à un effort de mémoire. Les faits particuliers perdent leur valeur par rapport à l'ensemble de la narration qu'est le conte

<sup>71</sup> Manuscrit de la Bibliothèque de Kórnik 801, k. 359 v. — 360 (ainsi que le manuscrit 295 k. 256 v. de la même bibliothèque).

<sup>72</sup> *Ibidem*, k. 359 v. : *Sequntur terre quas habuit Polonia iure hereditario* : [...] *tota Russia usque ad orientem et gades seu graniciés habuit cum Thartharis* [...] *quas granicies limitavit Numa Pomphilius* [...].

<sup>73</sup> J. Dugossii..., *Historiae Polonicae Libri XII*, Cracoviae 1878, vol. V, p. 391 (a. d. 1464).

avec sa logique intérieure et son but. Il suffit de ne pas oublier avec quel objet ou avec quel problème est lié le conte pour qu'il remplisse son rôle indépendamment du nom du roi, de l'endroit où a lieu l'événement, de l'année, et certains éléments composants de l'action diffèrent essentiellement dans deux versions d'une même légende. La fable est développée par la situation dramatique qu'elle admet au départ et celle-ci ressemble à une nouvelle sensationnelle qu'on écoute volontiers, qu'on transmet vite et qu'on retient pour toujours dans sa mémoire. Des documents comprenant les témoignages dans un procès contre les Chevaliers teutoniques en 1422 en matière de leurs annexions territoriales, confirment la supériorité du savoir affabulé sur le savoir érudit. Un groupe de vingt neuf personnes appelées devant le légat pontifical, le cardinal Antoine Zeno, réunit les hommes appartenant à l'élite du pouvoir et à l'élite des gens instruits, à commencer par le sommet de l'administration de l'Eglise et de l'Etat jusqu'aux premiers citoyens de la ville<sup>74</sup>. Dans le questionnaire présenté à ces hommes éminents par leurs offices et leur savoir nous intéressent deux questions problèmes avec les réponses qui y furent données. La première, qui occupe aussi la première place dans le questionnaire qui a servi aux témoins à déposer leurs déclarations, tend à confirmer l'ancienneté de l'Etat polonais et de son régime royal. Dans le contexte de ces deux problèmes principaux, il fallait encore prendre position envers la constatation que le *Regnum Poloniae* possède « *magnos fines et limites distinctos et separatos a finibus et limitibus cuiuslibet alterius regni* »<sup>75</sup>. La deuxième question pose le problème du denier de Saint-Pierre de telle manière qu'il devient le critère de l'intégralité territoriale du Royaume de Pologne<sup>76</sup>. Les deux questions que nous avons présentées se complètent et, à vrai dire, le quatrième point du questionnaire concernant aussi le denier de Saint-Pierre n'est pas autre

<sup>74</sup> Cf. J. Krzyżaniakowa, *Erudycja historyczna Zbigniewa Oleśnickiego w świetle jego zeznań na procesie w 1422 roku* [L'érudition historique de Zbigniew Oleśnicki à la lumière de ses dépositions au procès de 1422]. in : *Ars historica*, Poznań 1976, pp. 475 sq.

<sup>75</sup> *Lites ac res gestae...*, éd. T. Działyński, Posnaniae 1855 (plus loin : *Lites*), vol. II, p. 24.

<sup>76</sup> *Ibidem*, p. 25.

chose qu'un nouvel essai de vérification des limites du pouvoir du *Regni Poloniae*.

En ce qui concerne la première question, quand on demandait directement si le Royaume possède des frontières nettement délimitées qui le séparent des voisins, sur vingt-sept témoins seulement quatorze ont répondu que « oui » et que l'hypothèse qu'on avait soumise à leur jugement pouvait être prise en considération<sup>77</sup>. Ne voulant plus se satisfaire de déclarations générales quant à l'étendue du Royaume, les interrogateurs ont demandé aux témoins suivants des précisions sur l'emplacement des frontières polonaises. Neuf personnes ont confirmé le fait que la Pologne possédait des frontières délimitées, mais elles ont capitulé devant la deuxième partie de la question, plus détaillée<sup>78</sup>. Le maréchal du Royaume, Zbigniew de Brzeznie, déclare « *non esse bene informatum de finibus ipsius Regni* »<sup>79</sup>. Quant aux autres, le greffier note : « *nescit (limites) specificice demonstrare, nescit [...] determinare, nescit designere* », etc.<sup>80</sup> Quatre personnes n'ont pas craint des interrogations plus détaillées sur les frontières du Royaume, elles étaient persuadées d'être suffisamment informées sur la question et dans leurs réponses, bien que fragmentaires, se sont servi de catégories géographiques et géographico-politiques<sup>81</sup>. Par contre, tous les témoins (au nombre de vingt-cinq, quatre n'ayant pas répondu) connaissent et confirment le rapport récipro-

<sup>77</sup> Les témoins n<sup>os</sup> III, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIX, XX, XXI, XXII, XXVIII, XXIX, *Lites* II, respectivement pp. 117, 134, 137, 149, 162, 167, 171, 173, 221, 223, 236, 244, 307, 313. Les témoins n<sup>os</sup> X et XI déclarent à commencer par l'article II. Comme le contenu de l'article II correspond à celui de l'article I et les réponses sont rapprochées, il est possible d'introduire ces deux déclarations dans le groupe cité ci-dessus.

<sup>78</sup> Les témoins n<sup>os</sup> XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII, XXIII, XXVI, XXVII, *Lites* II, respectivement pp. 177, 190, 199, 207, 214, 221, 252, 287, 297.

<sup>79</sup> Pour être juste, il faut ajouter qu'après avoir avoué son ignorance, il précise la ligne des frontières du Royaume, et en cela il est aussi exact que le voïvode de Sandomierz, Mikołaj de Michałow, qui « *interrogatus si scit fines ipsius Regni respondit quod sic* [...] *ibidem*, pp. 252, 278. L'incertitude quant aux données concrètes faciles à préciser est un fait caractéristique.

<sup>80</sup> Cf. la note 77.

<sup>81</sup> Les témoins n<sup>os</sup> I, II, XXIV, XXV, *Lites* II, respectivement pp. 99, 109, 266, 278. La plupart des témoins possèdent une certaine érudition géographique (p. ex. les témoins XI et XX — art. X, *ibidem*, pp. 151, 225), mais : 1<sup>o</sup> la question posée au témoin la comprend en général ; 2<sup>o</sup> elle n'embrasse pas l'ensemble des frontières du Royaume et n'est pas donnée comme réponse à la question qui la demande.

que entre le denier de Saint-Pierre et les terres de la Couronne de Pologne<sup>82</sup>. Deux d'entre eux, c'est-à-dire Jan, chantre de Poznań, et Dobiesław, châtelain de Wojnicz, parlent du rapport entre le denier de Saint-Pierre et le territoire du Royaume déjà dans leur réponse à la première question où est évoqué le problème des frontières<sup>83</sup>. « *Ubi cumque solvitur denarius S. Petri, in partibus istis intelligitur Regnum Polonie* », déclare Dobiesław<sup>84</sup>. Continuant nos calculs, ajoutons que sur vingt-cinq réponses dix développant le thème denier de Saint-Pierre — territoire du Royaume de Pologne, évoquent la légende du moine qui devint Casimir le Rénovateur<sup>85</sup>. Dix fois donc est utilisé un argument historique, preuve de valeur définitive qui se trouve dans une courte fable contant les aventures du roi moine et qui est, dans ce contexte, la cause première du denier de Saint-Pierre pour les Polonais.

Le chantre de Płock, Maciej, « *de confinibus regni nihil scit* », mais il connaît le critère d'après lequel le territoire du Royaume de Pologne est délimité et il sait pourquoi ce critère assure un moyen légal, sûr et efficace de délimiter les frontières<sup>86</sup>. Le maréchal Zbigniew de Brzeznie qui, lui non plus, n'est pas bien renseigné sur la ligne des frontières de l'Etat, se sert de la fable de Casimir le Moine pour créer l'image de la forme territoriale du Royaume. Il a souvent entendu les vieillards raconter que jadis le trône de Pologne était vacant et qu'il n'y avait qu'un successeur légitime qui était moine à l'abbaye de Cluny. C'est pour cet héritier du royaume qu'on avait demandé au pape une dispense de ses vœux monastiques et la permission de prendre le pouvoir et de se marier. Le pape entendit la demande, mais imposa au royaume le denier de Saint-Pierre. J'ai toujours entendu dire, conclut Zbigniew, que « *omnes ille terre et omnia loca in quibus ille denarius solvitur sunt in Regno Poloniae et pertinent ad ipsum Regnum* »<sup>87</sup>.

<sup>82</sup> Les témoins n° IV, IX, X, XI ne répondent pas à la question IV.

<sup>83</sup> *Lites* II, pp. 109, 236.

<sup>84</sup> *Ibidem*, p. 236.

<sup>85</sup> Les témoins n° I, II, III, VII, VIII, XVI, XVII, XX, XXIII, XXIV. *Lites* II, respectivement pp. 100, 110, 118, 138, 150, 208, 214, 224, 252, 267.

<sup>86</sup> *Ibidem*, p. 214 sq.

<sup>87</sup> *Ibidem*, p. 252.

Le récit sur Casimir le Moine ou plutôt la légende du roi moine appartient, au début du XV<sup>e</sup> siècle, à la tradition orale. Parmi les dix personnes qui évoquent la légende, une seule ne se réfère pas aux sources écrites : anciennes chroniques, vies des saints Stanislas et Adalbert, documents et autres sources. Mais bien que, pour la plupart, ces hommes aient retrouvé leurs arguments historiques dans les sources écrites, huit d'entre eux, dont des érudits tels que Wojciech Jastrzębiec ou Andrzej Łaskarz, apprennent les causes du paiement du denier de Saint-Pierre par la Pologne dans un récit oral et non par l'intermédiaire de la lecture<sup>88</sup>.

La fable du roi moine était connue dans les milieux dont provenaient plus de la moitié des témoins polonais cités dans le procès contre les Chevaliers teutoniques en 1422. Jerzy Merkil, notaire de Poznań, l'avait entendue de son père ; Henryk Buchwald, conseiller de Poznań, de son grand-père, un homme très âgé, nous précise-t-il<sup>89</sup>. Zbigniew de Brzeznie souligne fermement que « *miores et seniores ipsius Regni Polonie* » lui avaient souvent raconté cette histoire. Wojciech Jastrzębiec fait de même, il « *semper audivit, quod istud onus (denarius S. Petri) fuit singulariter impositum Regno Polonie* »<sup>90</sup>. Seuls Zbigniew Oleśnicki et Piotr Kluka, chanoine de Włocławek, déclarent tirer de la lecture leur connaissance des événements qui avaient provoqué l'introduction du denier de Saint-Pierre en Pologne<sup>91</sup>. Tout de même, dans les deux cas, il est possible de se demander si l'expression : « *legi in antiquis cronicis* », déclarée devant la commission, doit nous informer sur la façon dont les renseignements présentés furent acquis. Dans la relation de Oleśnicki, âgé de plus de trente ans, on retrouve l'écho d'un modèle littéraire. La version présentée par Kluka comporte tous les traits du récit oral, dans le meilleur des cas il l'aurait lu une fois, mais depuis longtemps cette histoire vit de façon indépendante, sans aucun contact avec sa transcription littéraire.

<sup>88</sup> V. J. Krzyżaniakowa, *op. cit.*, pp. 477 sqq.

<sup>89</sup> *Lites* II, pp. 138, 150.

<sup>90</sup> *Ibidem*, p. 267.

<sup>91</sup> *Ibidem*, pp. 224, 208.

Une fable peu compliquée, réduite à vrai dire à un faible tissu de narration qui relie à peine les points formant la situation dramatique (le trône vacant, l'héritier prince moine, la dispense et les conditions du pape), points suspendus quelque part dans le passé, avec des héros quasi anonymes, remplit le rôle de garant d'un certain état de la réalité. C'est elle qui constitue et définit cet état de la réalité, en l'occurrence le visage territorial du Royaume de Pologne. Elle fournit aussi une large connaissance du phénomène, un savoir complet, d'où est absente l'information scientifique géographico-politique.

*(Traduit par Joanna Zurowska)*